



2 jours

Taux de réussite : 99%

Formation SST Initial

OBJECTIFS

Situer le rôle du SST
Acquérir les connaissances pour apporter les premiers soins en attendant l'arrivée des secours compétents
Intervenir rapidement et efficacement sur une situation d'urgence dans l'établissement ou dans une profession

PUBLIC

Tout salarié d'une entreprise assujettie au code du Travail susceptible de porter les premiers secours à une victime d'accident du travail ou de malaise.

PRÉ REQUIS

Tout salarié volontaire

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum : 4 personne
Maximum : 10 personnes

ENCADREMENT

Formateur SST certifié par le réseau FORPREV

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Basée sur des études de cas, des vidéos pédagogiques, des démonstrations pratiques.

ÉVALUATION

Cas pratiques et validation des acquis de la formation

PROGRAMME

1. Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail

Situer le cadre juridique de son intervention

Connaître les intérêts de la prévention des risques professionnels

Reconnaître, sans s'exposer, les risques persistants éventuels qui menacent la victime, supprimer ou isoler le risque, ou soustraire la victime

Réaliser une protection adaptée

Connaître et appliquer l'alerte à la population

Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

Faire alerter et/ou alerter en fonction de l'organisation des secours existant dans l'établissement

Secourir la victime de manière appropriée

Prévention mesures sanitaires (COVID-19)

2. Être capable de mettre en application ses compétences de sauveteur au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Informar les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la situation dangereuse repérée

3. Evaluation des acquis de la formation

4. Conclusion de la formation

Obligations réglementaires :

Code du Travail - Article R4224-15, Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 – art. (V) :

« Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour

donner les premiers secours en cas d'urgence dans :

1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ;

2° Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Les travailleurs ainsi formés ne peuvent remplacer les infirmiers. »

Recyclage obligatoire tous les deux ans.

L'INRS préconise qu'un minimum de 10% des salariés soit formé au SST, en tenant compte de leur répartition géographique dans les ateliers ainsi que de l'organisation éventuelle du travail en équipe.



INFORMATIONS

Durée : 14 Heures

Date : Nous consulter

Lieu :

Formation intra – entreprise :
2 Rue Michel Girardot– 52 000
CHAUMONT

Formation inter – entreprises :
Au sein de vos locaux en France
métropolitaine.

TARIFS

Formation intra – entreprise :
Devis personnalisé selon vos besoins.

Formation inter-entreprises :
340.00 € net de taxe par personne.

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Plan d'intervention SST, mannequins
adultes, enfant et nourrisson,
défibrillateur, couverture et matériels
pour simulation d'accident du travail.

INSCRIPTIONS

Convention de formation complétée (avec éventuellement
pièces justificatives) à transmettre au plus tard 3 semaines
avant le début de la formation par courrier ou mail :

Courrier :

OF CFA AZ Form'action 2 Rue Michel Girardot–
52 000 CHAUMONT

Mails :

contact@azformation.com ou
enzo.richard@azformation.com

Clôture des inscriptions : dossier de candidature à
retourner au plus tard 2 semaines avant la date choisie.

DOCUMENTS DÉLIVRÉS

Aide-mémoire, autocollant SST
Carte SST

ACCESSIBILITE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

L'organisme AZ Form'action doit être informé en amont de l'action de formation de la présence d'un
stagiaire en situation de handicap afin d'adapter la formation en termes de moyens d'accueil, de
rythme, de moyens de compensation, ...



07.49.86.65.11 / 06.95.95.38.14